

Le quinze février deux mille vingt et un, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis dans la salle de la Maison du temps libre sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du dix février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Philippe LEMERRE, Thibault MACQUART, Eric PAURON, Guillaume REGNAUT et Maud ROGET.

**Excusées :** Vanessa LEHEUDRE (pouvoir à Guillaume REGNAUT), Sylvie MALBRANCKE (pouvoir à Arielle COULON)

**Secrétaire de séance :** Arielle COULON

## **Ordre du jour :**

2021-007 Mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection  
2021-008 Plan particulier de mise en sureté (PPMS) de l'école Ghislain Henniart  
Divers

## **A | Communications de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 28 janvier dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

### *Point d'avancement des projets communaux*

---

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement permettant de réduire la vitesse des véhicules sur la route de Fournes doivent commencer le 6 avril 2021, pour une durée de quatre mois. Des informations relatives au phasage du chantier et aux contraintes occasionnées seront données dans un prochain Flash Infos.

### *Vivre ensemble*

---

Monsieur le Maire rappelle que la benne à déchets verts située dans la cour de la ferme communale a vocation à recevoir... des déchets verts, tels que des tontes de pelouse ou des tailles d'arbres d'un diamètre inférieur à 10cm. Les traverses de chemin de fer retrouvées la semaine dernière n'y ont pas leur place !

Monsieur le Maire déplore les récents larcins qui ont été commis dans la commune : des pieds de vigne dans le nouveau parc, et les filets des petits buts sur le terrain de football, à quinze jours d'intervalle.

## **B | Délibérations :**

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

Erquinghem le Sec est un village situé aux portes de Lille et à proximité des grands axes routiers que sont la RN41 et l'A25. En 2020, la construction d'un lotissement de 18 habitations a fait progresser sa population de près de 10%, pour atteindre environ 650 habitants.

Depuis ces 10 dernières années, la délinquance à Erquinghem le Sec est essentiellement composée de cambriolages de locaux d'habitation et de vols liés aux véhicules. Quelques dégradations sur les bâtiments publics et des troubles à la tranquillité publique sont aussi à déplorer.

Consciente de son nécessaire rôle dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité de ses concitoyens, la commune s'est résolument inscrite dès 2012 dans le dispositif de prévention « Participation citoyenne » proposé par la Gendarmerie Nationale. Cela a permis de nouer un réseau d'une quarantaine d'habitants attentifs aux faits inhabituels se déroulant dans leur quartier, et de resserrer les liens avec la brigade d'Hallennes-lez-Haubourdin.

Toutes les communes qui entourent Erquinghem le Sec sont dotées d'un système de vidéoprotection, ce qui place notre commune dans la situation d'être moins protégée que ses voisines et ainsi de pouvoir potentiellement attirer des malfaiteurs. Un système mutualisé de vidéoprotection est opérant depuis début 2020 sur les communes de Beaucamps-Ligny, Fournes-en-Weppes, Radinghem-en-Weppes et Le Maisnil avec notamment un Centre de Supervision Urbain (CSU) commun installé dans la mairie de Le Maisnil.

Afin d'éviter tout risque de report de délinquance dans notre village, la Municipalité a étudié la possibilité de se doter elle aussi d'un dispositif de vidéoprotection, éventuellement mutualisé avec les 4 communes voisines, permettant de poursuivre les objectifs suivants :

- Dissuader, par la présence ostensible de caméras ;
- Réduire le nombre de faits commis ;
- Renforcer le sentiment de sécurité ;
- Donner aux forces de l'ordre des éléments permettant de faciliter l'identification des auteurs de faits.

Pour marquer sa volonté de renforcer son action dans ces domaines, le 2 décembre 2020, le conseil municipal a installé la Commission Sécurité, Sûreté et Tranquillité Publique (C2STP) chargée, entre autres, d'élaborer et de suivre le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection dans le village.

Le 18 juin 2018, le Conseil municipal d'Erquinghem le Sec a adhéré au groupement de commande de la MEL pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéoprotection urbaine ou technique (délibération 2018-020).

Dans ce cadre, la Municipalité a confié à Eiffage Energie Systèmes, société attributaire du marché de la MEL, une étude de conception et de mutualisation d'un dispositif de vidéoprotection sans fil.

Deux options ont été étudiées :

- Le déploiement d'un ensemble de caméras avec un centre de visionnage en mairie d'Erquinghem le Sec,
- Une option mutualisée avec les communes de Radinghem-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Fournes-en-Weppes et Le Maisnil. Dans ce cas, les images seraient transmises par relai radio depuis l'église d'Erquinghem le Sec vers celle de Beaucamps-Ligny, pour arriver en mairie de Le Maisnil, dotée d'un centre de visionnage mutualisé pour les quatre communes.

L'option mutualisée avec les quatre communes voisines est techniquement possible, malgré la présence d'une ligne électrique moyenne tension entre Erquinghem le Sec et Beaucamps-Ligny. Dans la mesure où le coût de la solution mutualisée est inférieur de 10% à celui de la solution autonome, il est proposé d'opter pour la solution mutualisée.

### Proposition d'emplacement des caméras :

L'efficacité du dispositif de vidéoprotection est basée sur un maillage pertinent de la commune. Trois secteurs d'implantation des caméras ont été retenus, permettant de couvrir les entrées et sorties du village.

- Carrefour route de Fournes – rue de l'Eglise
- Rue de la Gare à hauteur de la Maison du temps libre et entre les lotissements domaine du Haut Pavé et allée des Aulnes
- Carrefour de la rue de l'Eglise et la rue du Cornet

#### Type de caméra projeté :

Trois caméras seront disposées à chacun des lieux précédemment cités :

- 2 caméras de lecture de plaques minéralogiques de haute résolution, sans constitution de fichier spécifique ;
- 1 caméra panoramique.

Le site de la rue de la Gare est complété par 2 caméras plan large.

#### Validation de la solution technique par le référent sureté départementale de la gendarmerie nationale

Le dispositif projeté a été travaillé en collaboration avec le commandant de la brigade d'Hallennes-lez-Haubourdin et le référent sureté départementale de la gendarmerie nationale.

Le maillage est pertinent à l'échelle de la commune. De plus, un tel maillage de caméras sur plusieurs communes est un atout puisqu'il permet aux forces de l'ordre d'accéder aux images en un seul et même lieu.

#### Plan de financement :

##### **Dépenses :**

Fourniture et mise en place d'un dispositif de vidéoprotection mutualisé : 79 599,49€ HT, soit 95 519,39€ TTC.

##### **Recettes :**

Subvention FIPDR (50% du HT) : 39 799,74€

Fonds de concours MEL et autofinancement : à égale proportion du reste à charge, après déduction du FIPDR obtenu.

A noter que le fonds de concours MEL est plafonné à 40% du montant de l'opération, et qu'une bonification de 10% est prévue pour les projets mutualisés.

Au montant final restant à la charge de la commune s'ajoutera la TVA, de 15 919,90€.

A l'échelle de la commune et de son budget contraint, ce projet représente un investissement important. Sa réalisation est conditionnée par l'obtention du FIPDR et du Fonds de concours MEL.

#### Calendrier :

L'objectif est d'effectuer les travaux au second semestre 2021, après attribution des subventions sollicitées.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :**

- **Valide le principe de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection ;**
- **Valide le nombre de caméras proposé et leur implantation ;**
- **Valide la solution mutualisée avec les communes de Radinghem-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Fournes-en-Weppes et Le Maisnil, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Beaucamps-Ligny pour la transmission d'images via son église, et la commune de Le Maisnil pour l'accès au centre de visionnage et la participation aux frais de fonctionnement dédiés ;**
- **Sollicite une subvention auprès la Préfecture du Nord, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), pour sa thématique « Projets de vidéoprotection » ;**
- **Sollicite une subvention auprès la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours « Vidéoprotection urbaine », et de sa bonification pour les projets mutualisés ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.**

### *2021-008 Plan particulier de mise en sureté (PPMS) de l'école Ghislain Henniart*

---

L'école communale Ghislain Henniart accueille des enfants de la petite section de maternelle au CM2, répartis en trois classes à cours multiple. 69 enfants y sont scolarisés pour l'année 2020 - 2021

En 2013 et 2014, les bâtiments ont fait l'objet d'une réhabilitation et d'un agrandissement permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants. En plus des trois salles de classe, l'établissement comporte un dortoir, un bureau de direction, une cuisine et une salle polyvalente servant de cantine et de garderie.

L'école Ghislain Henniart s'est dotée d'un plan particulier de mise en sureté (PPMS), et réalise chaque année des exercices de mise en sureté permettant de répéter les actions à mener face à des accidents majeurs d'origine naturelle

ou technologique, ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

Ces exercices sont réalisés en lien avec la mairie et la gendarmerie, et un bilan en est dressé en vue d'améliorer le dispositif.

L'accès à l'école se fait sur le côté de la mairie, et donne dans la cour de récréation. Depuis cette cour, on peut accéder à trois zones du bâtiment qui ne communiquent pas entre-elles :

- La salle polyvalente et la cuisine ;
- Deux classes et le bureau de direction ;
- La troisième classe et le dortoir.

Cette configuration présente l'inconvénient de gêner la transmission d'informations face à un évènement nécessitant une mise en sûreté.

A l'heure actuelle, le déclenchement d'une alerte PPMS se fait via des cornes de brume situées dans chaque pièce et à la mairie, située à proximité immédiate de l'école. La bonne isolation des locaux réduit l'efficacité et retarde la mise en œuvre des actions.

En conséquence, la Municipalité projette de doter l'école d'un dispositif radio avec une alerte sonore et lumineuse, présent et déclenchable dans les trois salles de classe, le bureau de direction, la salle polyvalente et la mairie. Ce système sera couplé à un transmetteur GSM permettant de déclencher automatiquement l'intervention des forces de l'ordre via l'envoi de sms à une liste de destinataires prédéfinis (gendarmerie, élus). A noter qu'actuellement, les sms sont envoyés manuellement.

Après avoir consulté et reçu plusieurs sociétés pouvant proposer un tel équipement, le montant de la solution répondant au besoin est de 3 722,45€ HT, soit 4 466,94€ TTC.

#### Plan de financement :

##### **Dépenses :**

Fourniture et pose d'un système d'alarme PPMS 6 lieux et transmetteur GSM : 3 722,45€ HT, soit 4 466,94€ TTC.

##### **Recettes :**

Subvention FIPDR (50% du HT) :	1 861,22 €
Autofinancement	1 861,23 €

Le montant restant à la charge de la commune, en tenant compte de la TVA, s'élèvera à 2 605,72 €.

A l'échelle de la commune et de son budget contraint, l'obtention d'une subvention au titre du FIPDR permettrait à la Municipalité d'engager d'autres projets sur l'année 2021.

#### Calendrier :

L'objectif est d'effectuer les travaux durant les vacances scolaires à l'été 2021, après attribution de la subvention sollicitée.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :**

- **Valide la mise en œuvre de ce dispositif améliorant le PPMS de l'école communale ;**
- **Sollicite une subvention auprès la Préfecture du Nord, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), pour sa thématique « Sécurisation des établissements scolaires » ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.**

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun élu ne souhaitant prendre la parole pour apporter des informations à la connaissance de l'assemblée, Monsieur le Maire lève la séance.

**Pierre ACOSTA**

**Philippe BIALAIS**

**Prisca CATAN CAVERY**

**Adrien COTTREEL**

**Arielle COULON**

**Emmanuel D'ALMEIDA**

**Christine DELECROIX**

**Bernard DESCAMPS**

**Vanessa LEHEUDRE**

**Philippe LEMERRE**

**Thibault MACQUART**

**Sylvie MALBRANCKE**

**Eric PAURON**

**Guillaume REGNAUT**

**Maud ROGET**